

A l'attention de :

Ambassade de Belgique
KINSHASA
République Démocratique du Congo

Bruxelles, le 14 juin 2016

REF : ASF/DG/2016/005

Objet : Demande de financement au programme « Protection des droits de l'homme et libertés publiques dans le contexte électoral de la RDC »

Madame, Monsieur

Vous n'êtes pas sans savoir que des violations des droits de l'homme sont commises en RD Congo de manière récurrente, mais la situation actuelle devient de plus en plus préoccupante. En effet, la répression violente des manifestations de janvier 2015, les récentes tensions entre acteurs politiques autour des questions électorales, l'attaque du rassemblement pacifique du 15 septembre 2015, ainsi que les arrestations et détentions arbitraires des membres de la LUCHA prouvent que le climat politico-social s'est gravement détérioré. Les menaces et intimidations sont monnaie courante pour museler les discours pro-démocratique. La société civile tente de poursuivre son action pour alerter les citoyens et les messages qu'elle porte mettent parfois ses défenseurs des droits de l'Homme en danger. Dans ce contexte électoral incertain, tout porte à croire que la situation risque de s'aggraver dans les prochains mois.

C'est pour cette raison qu'Avocats Sans Frontières (ASF), le Centre Carter (TCC) et le Bureau Conjoint des Nations Unis aux Droits de l'Homme (BCNUDH) ont décidé de joindre leurs efforts au sein d'un consortium pour adresser cette problématique. La proposition de programme complète en pièce jointe (incluant le chronogramme de mise en œuvre, le cadre logique et le budget général) et est le fruit d'un travail de concertation de longue haleine qui vise à apporter une réponse globale en matière de promotion des droits de l'homme et de protection de ses défenseurs dans le contexte actuel.

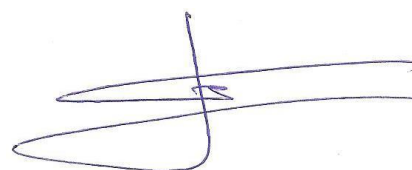
A ce jour, notre consortium a déjà reçu la confiance de la coopération au développement du Royaume-Uni (DFID), ainsi que de l'ambassade d'Allemagne à Kinshasa, qui nous soutiennent financièrement pour la réalisation de ce programme conjoint. Néanmoins, il nous manque les fonds supplémentaires qui nous permettraient de mettre en œuvre ce projet de manière totale, garantissant ainsi la cohérence d'ensemble des objectifs visés.

C'est ainsi que nous vous soumettons la note explicative ci-dessous, ainsi que le budget de 293.700,00€ que nous sollicitons auprès de l'ambassade de Belgique. Cette note détaille la nature des activités visées par le financement sollicité, dans le cadre général du programme du consortium.

Dans l'attente d'une réponse de votre part, nous nous tenons à votre disposition pour toute éventuelle question relative à cette note.

Veillez recevoir, Madame, Monsieur, nos salutations les plus respectueuses.

Pour Avocats Sans Frontières



Josselin LEON
Chef de Mission

NOTE EXPLICATIVE DE PRESENTATION PROJET
**« Protection des droits de l'homme et libertés publiques
dans le contexte électoral de la RDC »**

Le programme a démarré en mars 2016, pour une période de deux ans dans la cadre d'un consortium associant Avocats Sans Frontières / ASF (tête de file) et deux partenaires The Carter Center / TCC et le Bureau Conjoint des Nations Unies aux Droits de l'Homme (BCNUDH).

Ce projet vise l'atteinte de 3 résultats :

- **Résultat 1** : Les organisations et réseaux des DDH sont soutenus et renforcés dans leur processus de monitoring et reporting des droits de l'Homme et dans leur participation aux débats démocratiques sur les 4 provinces d'intervention.
- **Résultat 2** : Les acteurs des droits de l'homme et les membres de la société civile participant aux débats démocratiques bénéficient d'une protection directe et/ou légale leur permettant d'exercer leur rôle de promotion et de protection des droits de l'homme au profit de leurs communautés
- **Résultat 3** : Des cadres de protection et de coordination des initiatives de protection des droits de l'homme sont soutenus

Le consortium qui a été constitué dès la réflexion du programme, permettra de contribuer à la réalisation effective des droits de l'homme, et en particulier des libertés publiques, dans le contexte électoral de la RDC.

Le budget global de ce projet est de 1.558.000 € sur les deux ans. Les financements que nous avons obtenus à ce jour sont les suivants :

- La République fédérale d'Allemagne, représentée par le ministre fédéral des Affaires étrangères : **100.000 €**
- The Government of the United Kingdom of Great Britain and Northern Ireland acting through the Department for International Development ("DFID") : **648.281 €** (500.000,00£)

Les besoins de financement s'élèvent donc **802.000 € environ**.

Le financement de **293.700 €**, sollicité auprès de votre ambassade, permettrait de mettre en œuvre les activités suivantes :

- **Résultat 3 – Activité 3.2 – Production d'un rapport global sur la situation des DDH pendant le processus électoral, leçons apprises et recommandations**

Objectif : Le soutien à la société civile pour la collecte et documentation des cas de violation des droits humains.

Cette activité sera réalisée par les organisations de la société civile (OSC), appuyées par ASF. L'ensemble des données recueillies permettra de constituer une base de données partagée avec les acteurs de la protection des Droits Humains au niveau national. Ainsi, les OSC pourront connaître l'étendu des violations rencontrées par les activistes des droits humains sur l'ensemble du territoire et de voir comment d'autres organisations arrivent à utiliser le mécanisme d'alerte précoce pour défendre leurs droits et assurer leur protection de manière concertée en mutualisant leurs ressources. L'ensemble des données sera compilé dans un rapport sur la situation des violations des droits de l'homme et ce sont les OSC qui approuveront le contenu de manière conjointe afin qu'il leur soit utile pour porter un plaidoyer auprès des institutions étatiques.

- **Résultat 3 – Activité 3.3 – Mise en place de stratégies collectives d'influence politique et législative auprès des institutions publiques en charge de la promotion et protection des droits de l'homme**

Objectif : L'appui à la société civile pour la mise en place de stratégies d'influence politique et législative.

Le plaidoyer visant l'amélioration des conditions des droits humains et l'amélioration du cadre législatif pour protéger les défenseurs sera porté par plusieurs moyens. D'abord, les OSC seront soutenues dans la définition de leur stratégie conjointe (par province) pour qu'elles adoptent une position commune avec des actions de plaidoyer bien ciblées au niveau provincial. Puis, les initiatives pertinentes seront soutenues afin qu'elles soient

effectivement mise en œuvre, permettant ainsi de contribuer à la protection des défenseurs des droits humains et à garantir leur liberté d'expression. Enfin, pour porter ce plaidoyer devant les instances nationales (autorités politico-administrative et judiciaires, société civile et acteurs internationaux), une délégation composée de membres de la société civile présentera les conclusions du rapport sur la situation des violations des droits de l'homme dans le contexte électoral. Cette action visera notamment à promouvoir l'adoption de la loi portant protection des défenseurs des droits humains, et ainsi compléter le cadre législatif nécessaire à leur liberté d'expression.

- **Résultat 2 – Activité 2.2 - Renforcement des capacités des avocats à la défense des DDH**

Objectif : Le renforcement de capacité et de mise en réseau des avocats en vue d'une meilleure protection légale des défenseurs par les avocats spécialisés.

Grace aux financements déjà acquis pour la réalisation de ce programme, il est prévu l'organisation d'une formation de 60 avocats. Ces derniers auront la charge de défendre les défenseurs des droits de l'homme qui auront besoin d'une protection légale, afin d'être représentés devant les juridictions congolaises. Pour ne citer qu'un exemple actuel, les membres de la formation citoyenne Lutte pour le Changement (LUCHA) qui ont été arrêtés à Kinshasa et à Goma ont bénéficiés de l'assistance judiciaire d'avocats soutenus par le projet. Ces dossiers sont extrêmement complexes sur le plan juridique, car ils sont sensibles et parfois politisés. En dehors de la formation initiale, il est nécessaire de faciliter les échanges d'expérience entre ces professionnels du droit pour ultimement améliorer leurs connaissances sur le plan des stratégies de défense et permettre une meilleure protection des défenseurs des droits humains. Ceci sera réalisé en facilitant la mise en réseau des 60 avocats ; ils pourront analyser des études de cas réels rencontrés par leurs confrères, en partageant leurs expériences et en actualisant leurs connaissances techniques.